

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/08

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : PERRUSSOT François

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

---

**OBJET :** Convention relative au dispositif départemental d'instruction, d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. et règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires du département de Seine-et-Marne.

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion est entrée en application depuis le 1er juin 2009. En novembre 2009, la première convention relative au dispositif départemental d'instruction, d'orientation et au droit à l'accompagnement (I.O.D.A.) des bénéficiaires du R.S.A. a été approuvée pour une durée d'un an. Elle a pour objectif de mettre en oeuvre les modalités propres au Département et négociées entre les différents acteurs, de déploiement des parcours des bénéficiaires dans le dispositif, de l'instruction à l'accompagnement. Il s'agit maintenant de procéder à son renouvellement en ayant réalisé quelques aménagements nécessaires afin de s'adapter aux évolutions du dispositif. La nouvelle convention est proposée pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, pour une meilleure compréhension, il est proposé d'amender l'article 11 du règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires pour une modification mineure concernant le quorum nécessaire pour la réunion des équipes pluridisciplinaires.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L. 262-25.I et R. 262-60 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

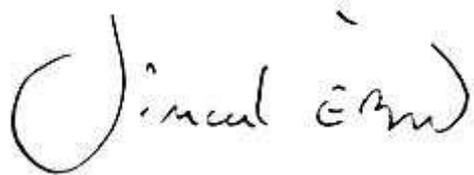
Article 1 : d'approuver le règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires du département de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'approuver la convention relative au dispositif départemental d'instruction, d'orientation et au droit à l'accompagnement (I.O.D.A.) des bénéficiaires du R.S.A. à intervenir avec l'État, la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.) de Seine-et-Marne, la Mutualité sociale agricole d'Île-de-France (M.S.A.I.F.), le Pôle emploi et les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (C.C.A.S. et C.I.A.S.) de Seine-et-Marne représentés par l'Union départementale des C.C.A.S., telle que jointe en annexe n° 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département la convention visée à l'article 2 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ